

Commentaire de texte comité balladur

Par **kzabyn**, le **05/03/2017** à **17:31**

Bonjour,

je dois faire un commentaire de texte qui porte sur le comité Balladur et plus précisément sur le parlement renforcé. Je tiens à préciser que je n'ai jamais fait de commentaire de texte jusqu'ici, durant ma première année de droit. j'ai essayé tant bien que mal de faire une introduction mais elle me semble trop court environ 20 lignes sans l'annonce du plan (et sur ordinateur).

Concernant l'introduction j'ai suivi une méthodologie trouvé sur internet mais là où je bloque c'est comme dit plus haut l'annonce du plan, je bloque je ne sais vraiment pas quelles parties et sous parties je peux mettre. Je suis en détresse limite.

Un admin va forcément venir commenter "on ne peut pas t'aider tu n'as pas fourni de travail" ect ect

Je vais pas poster mon introduction ? personne ne la lira, pire encore je n'aurais aucune réponse. Je tente quand même ma chance.

C'est très bateau mais j'aurai mis un truc du genre :

I. finalité de la création du comité ??

- A. objectifs
- B. limite

II. Rééquilibrage et modernisation

- A. Rééquilibrage / parlementarisme rationalité
- B. Modernisation / referendum

Voici l'extrait que je dois commenter :

Rapport du Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Ve République
Chapitre II Un Parlement renforcé

Rééquilibrage et modernisation sont au coeur des propositions formulées par le Comité pour ce qui concerne le rôle et les attributions du Parlement.

Rééquilibrage, parce que le « parlementarisme rationalisé » dont la Constitution du 4 octobre 1958 porte la marque fut sans doute utile, voire indispensable, en son temps. Mais, face à un

pouvoir exécutif qui, en raison notamment du fait majoritaire, a gagné en cohérence et en capacité d'action, il n'est que temps de faire en sorte que l'institution parlementaire remplisse mieux le rôle qui lui incombe dans toute démocratie moderne : voter les lois et contrôler le Gouvernement.

Modernisation, parce que le fonctionnement du Parlement est inadapté aux nécessités de notre temps : les aspirations des citoyens ne trouvent, bien souvent, qu'un faible écho au sein des assemblées ; le Parlement ne contrôle guère l'action du Gouvernement et ne procède pas à une véritable évaluation des politiques publiques ; le législateur vote trop de lois, et ce dans des conditions qui ne permettent pas d'en assurer la qualité.

Rééquilibrage et modernisation, enfin, parce que, dans le cadre de réflexion assigné au Comité, l'affirmation effective des droits et du rôle du Parlement est la clé de l'encadrement des attributions d'un pouvoir exécutif rénové. Elle est aussi la condition d'une plus grande confiance des citoyens dans le fonctionnement de la démocratie.